



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE MÉDECINE

Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que

MICHEL LABRECQUE

*a complété le programme de premier cycle
en médecine*

Nous RECTEUR

*par décision du Conseil de l'Université
et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de*

DOCTEUR EN MÉDECINE (M.D.)

avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent.

*En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du
secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté.*

Fait à Montréal, le 28 JUIN 1977

Le doyen

Le secrétaire



Le recteur

Le secrétaire général